PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNE DE **HOERDT**

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Modification n°2
APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU 15 septembre 2016

A HOERDT
LE 15 septembre 2016

LE MAIRE

Denis RIEDINGER

MAIRIE DE HOERDT
67720

n° des emplacements réservés au PLU	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Superficie en ares (environ)
	A- Voies nouvelles		
A1	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise au bout de la rue Hasloch pour préserver l'accessibilité de la zone IIAU4	Commune	2,68
A2	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise pour la desserte du secteur UX1 à partir de la rue des Aulnes avec création d'une piste cyclable de 4 mètres d'emprise.	Commune	3,54
A3	Prolongement de la rue Glaas jusqu'à la rue de la Tour de 6 mètres d'emprise.	Commune	0,9
A4	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise à partir de la rue de la Tour pour la desserte de la zone IIAU2.	Commune	5,31
A5	Amorce de 8 mètres d'emprise à partir de la rue du Traîneau pour la desserte de la zone IIAU1.	Commune	1,95
A6	Chemin piéton cyclable de 4 mètres d'emprise pour relier l'opération C2 à la rue de la Wantzenau.	Commune	4,03
A7	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise à partir de la rue de la Wantzenau permettant la desserte des parcelles de l'Hintermatten.	Commune	2,67
A8	Prolongement de la rue Pichavant jusqu'à la rue d'Eckwersheim avec une emprise de 6 mètres.	Commune	1,44
A9	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise à partir de la rue du Traîneau pour la desserte de la zone UB7.	Commune	3,81
A10	Chemin piéton cyclable de 4 mètres d'emprise pour relier la rue d'Eckwersheim à la rue des Jardins.	Commune	2,62
A11	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise prolongeant la rue des Haies pour la desserte de la zone IAU1.	Commune	1,98
A12	Prolongement de la rue du Ried jusqu'au secteur UL2 avec une emprise de 8 mètres et jonctions avec la RD 37 pour l'accès à l'hippodrome et aux secteurs A8 et IAUx1.	Commune	173,35
A13	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise prolongeant la rue de l'Etrier pour la desserte de la zone IAU1.	Commune	1,97
A14	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise prolongeant la rue de l'Etrier pour la desserte de la zone IAU1.	Commune	1,98

n° des emplacements réservés au PLU	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Superficie en ares (environ)
A15	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise prolongeant la rue des Bouleaux par la desserte de la zone IAU2	Commune	3,21
	B- Elargissements de voie		
B1	Amélioration de la rue des Prés à 8 mètres d'emprise.	Commune	1,03
B2	Amélioration de la rue des Champs à 7 mètres d'emprise.	Commune	1,75
B3	Amélioration d'une portion de la rue de la Tour à 8 mètres d'emprise.	Commune	3,03
B4	Création d'un pan coupé à l'angle de la rue Brandt et de la rue de la Tour.	Commune	0,18
B5	Création d'un pan coupé à l'angle de la place de l'Eglise et de la rue dite Derrière-Eglise.	Commune	0,18
B6	Amélioration de la rue des Aulnes à 8 mètres d'emprise.	Commune	8,29
B7	Pan coupé rue du Cheval Noir permettant l'amélioration du carrefour avec la rue de la Wantzenau.	Commune	0,44
B8	Elargissement de 15 mètres d'emprise de la RD 223 pour la réalisation d'un tourne à gauche pour desservir de manière sécurisée la zone IAUx2.	Commune	1,35
B9	Elargissement de la rue du Ried à 8 mètres d'emprise.	Commune	0,67
B10	Amélioration de la RD 37 à 17 mètres d'emprise.	Département	41,94
B11	Elargissement de la rue du Cheval Noir à 8 mètres d'emprise.	Commune	10,69
	C- Autres opérations		
C1	Réserve de terrain pour la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans la zone IIAU4	Communauté de communes de la Basse Zorn	49,46
C2	Réserve de terrain pour l'aménagement de parkings et d'un chemin reliant la rue de la République et la rue de La Wantzenau.	Commune	9,68
C3	Aménagement de la placette paysagère à l'angle de la rue du Ried et Petite rue.	Commune	2,99
C4	Réserve de terrain pour l'aménagement de la piste cyclable HOERDT-GEUDERTHEIM	Communauté de communes de la Basse Zorn	82,55

n° des emplacements réservés au PLU	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Superficie en ares (environ)
C5	Réserve de terrain pour la réalisation d'un aménagement sécurisé en entrée d'agglomération (route de GEUDERTHEIM)	Communauté de communes de la Basse Zorn	10,35